

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Directeur,
C. MOUGEOT

Séance du 04 décembre 2024

Délibération n°10

Nombre de membres en exercice : 98
Nombre de membres présents ou représentés : 56
Nombre de votants : 56 Vote pour : 56 Vote contre : Abstention :

Date de convocation : 07 novembre 2024

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. CHARLET - Mme CHOUX - M. KRUCIEN - Mme LIME-VIEILLE - M. MAIRE DU POSET - M. METHOT - Mme ROGEBOZ - Mme TISSOT-TRULLARD - M. VIENET - Mme VOIDEY

Conseil Régional : M. MOREL - Mme RAPENNE

Communautés d'agglomération, urbaines :

Mme BARTHELET - M. BOTIN - M. FROEHLI - Mme GAGLIOLO - M. GUY - Mme LEMOINE - Mme MABIRE - Mme MULOT - Mme PRESSE - Mme SAUMIER - M. TIROLE

M. SOUVIGNY (suppléant de Mme JARROT)

Communautés de communes : M. ALPY - M. BONNET - M. BONVALOT - M. BOUVERET - M. CHAUVIN - M. COMMEAU - M. COTE-COLISSON - M. CUCHEROUSET - M. DANCOURT - Mme DEPARIS-VINCENT - M. FAIVRE-PIERRET - M. FARENC - M. GARCIA - M. GRESET - Mme JANIAUD-LARCHER - M. JOUVIN - M. LAURENT - M. PETIT - M. PIRALLA - Mme ROGNON - M. SPAHN - Mme WEBER

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. DALLAVALLE (pouvoir à Mme CHOUX) - M. MOLIN (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme PRESSE) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI) - M. FELT (pouvoir à Mme GAGLIOLO)

Communautés de communes : Mme DUMOULIN (pouvoir à M. WEBER) - M. IDES (pouvoir à M. CUCHEROUSET) - M. LIEVREMONT (pouvoir à M. LAURENT) - Mme RAMBAUD (pouvoir à M. BONVALOT)

OBJET : DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur ALPY ouvre la séance et indique que le quorum est atteint.

Il demande à ce qu'un(e) secrétaire de séance parmi les membres de l'assemblée générale présents soit élu(e) et demande d'accepter d'aborder les décisions supplémentaires présentées dans le rapport additif.

Il indique que le compte-rendu de la précédente assemblée générale du 21 juin 2024 doit être adopté.

L'ASSEMBLEE GENERALE
après en avoir délibéré

DECIDE

- de désigner Mme BARTHELET, secrétaire de séance,
- d'accepter d'aborder les décisions supplémentaires présentées dans le rapport additif,
- d'adopter le compte-rendu de la séance précédente, à savoir la réunion de l'Assemblée générale du 21 juin 2024.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY